

# CONSEIL MUNICIPAL

## du 13 février 2017

**Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du 05 Décembre 2016 est adopté à l'unanimité.**

### ORDRE DU JOUR

#### **1 – Présentation et adoption du Compte Administratif 2016 de la commune.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monique POLSTER, adopte le Compte Administratif de l'exercice 2016.

CONTRE : 0      ABSTENTION : 4      POUR : 17      NPPAV : 2

#### **2 – Adoption du Compte de Gestion 2016.**

Monsieur le Maire présente les valeurs arrêtées du Compte de Gestion 2016 du Percepteur qui correspond au Compte Administratif de la Commune tant en dépenses qu'en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

**Voté à l'unanimité.**

#### **3 – Affectation de résultats.**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil le résultat de clôture 2016.

**Voté à l'unanimité.**

#### **4 – Rétrocession Lagrange 1 et 2.**

Vu les demandes formulées par les propriétaires riverains et vu le règlement préalable concernant la rétrocession des voies dans le domaine public communal, il est demandé de procéder à la validation de rétrocéder les voies et réseaux des lotissements Lagrange 1 et Lagrange 2.

**Voté à l'unanimité.**

#### **5 – Opposition au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes de Montesquieu.**

Etant de l'intérêt de la Commune de conserver la compétence en matière de PLU pour maîtriser cette procédure de son élaboration jusqu'à son approbation, il est décidé de s'opposer au projet de transfert de la compétence à la Communauté de Communes de Montesquieu.

CONTRE : 0      ABSTENTION : 5      POUR : 18

#### **6 - Equipement en tableaux numériques interactifs.**

La Commission Jeunesse – Education a décidé d'équiper l'école des Mille Sources de 2 tableaux numériques interactifs. Il est possible de solliciter une aide du Département.

Coût de l'acquisition : 5 068,00 € HT, soit 6 081,60 € TTC.  
L'aide du Département s'élève à 40% du montant HT, soit 1 763,66 €  
A la charge de la Commune : 4 317,94 € TTC  
**Voté à l'unanimité.**

## **7 - Tableau des effectifs.**

Suite à la Commission Ressources humaines du 10 février, le Conseil Municipal décide d'ouvrir 2 postes suite à la réussite aux concours compte tenu des nécessités des services.  
**Voté à l'unanimité.**

## **8 – Equipements matériels zérophyto : demande de subventions.**

Dans le cadre de sa démarche entreprise pour le passage au Zérophyto, la Commune de Martillac sollicite des aides à l'équipement des services techniques.  
Aides auprès de l'Agence de l'Eau : 4 355 €  
Aides auprès du Département : 771,20 €  
Reste à charge pour la Commune : 2 685,40 € HT, soit 3 222,48 € TTC.  
**Voté à l'unanimité.**

## **9 - Charte d'utilisation Jeux vidéo (médiathèque).**

La Médiathèque de Martillac étant équipée d'un Jeu vidéo PS4, le Conseil Municipal valide le Règlement d'utilisation (composé du règlement à lire par l'enfant, de la charte d'utilisation des jeux vidéo PS4 et du bulletin d'inscription pour l'accès aux jeux vidéo).  
**Voté à l'unanimité.**

## **10 – Convention de mise à disposition de locaux municipaux pour les animations du Relais Assistant(e)s Maternel(le)s.**

Dans le cadre de l'accueil des activités destinées aux Assistantes maternelles du secteur, la Commune de Martillac peut mettre à disposition une salle pour accueillir les mercredis matin de 9h15 à 11h30 les assistantes maternelles du RAM, accompagnées d'une animatrice de la Communauté de Communes. La Commune mettra également une animatrice à disposition pour accueillir puis fermer les locaux après l'activité. Une convention de mise à disposition sera passée entre la Commune et la CCM.  
**Voté à l'unanimité.**

## **11 – Convention SAFER.**

Dans le cadre de ses missions, la SAFER et la Commune de Martillac peuvent passer une convention pour la surveillance des ventes des terrains sur le périmètre communal. Il s'agit de renouveler la précédente convention arrivant à échéance avec une option supplémentaire d'accès aux informations par le biais d'un compte dédié sur internet. (coût 600 € HT/an).  
**Voté à l'unanimité.**

## **12 – Projet d'implantation d'un Lycée : adoption d'une motion.**

Le Canton de La Brède qui recouvre le territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu connaît une croissance continue de sa population qui atteindra prochainement 45 000 habitants. La population majoritaire de ses treize communes est constituée de familles jeunes ayant plusieurs enfants scolarisés sur le territoire.  
Afin de répondre aux besoins du secteur, la Commune de Martillac souhaite s'engager en faveur de la construction d'un Lycée neuf sur le canton de la Brède.  
**Voté à l'unanimité.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.**